GOSS INTERNATIONAL EUROPE BV

COMMUNIQUE DE PRESSE N°3

Chantilly, le 15 Février 2016

Contact :

- Wilfried Belloir
  Délégué Syndical **CFDT** GIE 06 52 96 03 27
  cfdt.gosseurope@free.fr
- Anne Szafraniec
  Déléguée Syndicale **CFE-CGC** GIE BV 06 72 88 90 48
  anne.szafraniec@gossinternational.com

GOSS INTERNATIONAL EUROPE BV

46EME JOUR SANS REMUNERATION ET SANS DROITS SOCIAUX

LES AGS ET LE LIQUIDATEUR DE GIF EN INCAPACITE DE RESPECTER LEURS MISSIONS ET LEURS ENGAGEMENTS.

Alors que depuis début décembre 2015 la CFDT et la CFE-CGC demandent une solution par la négociation nous avons appris en Mairie de Chantilly le 18 Janvier dernier que les avocats de GOSS, des AGS et du liquidateur de GIF Me Hazane, souhaitaient négocier avec nos avocats dans le cadre d'un accord Global GOSS.

Le groupe GOSS, le Directeur de GIE, les AGS et le liquidateur de GIF nous ont demandé d'avoir l'ensemble des mandats, des ex salariés de GOSS licenciés en 2011, et en 2013 et des salariés qui seront licenciés en 2016, favorable à l'accord Global GOSS, leur demandant d'abandonner leurs recours en justice contre 6 mois de salaire brut avec ancienneté (495 personnes sont concernées).

Dès l'accord validé, les AGS et le liquidateur s'engageaient à payer les salaires des salariés de 2016 et leur solde de tout compte avec les indemnités de licenciement par un PSE engagé par le liquidateur de GIF.

Le Mardi 9 février, nous avons recueilli 93% des mandats favorables à l'accord global GOSS dont 100% des salariés de 2016. Le contrat sur le volet social était alors rempli et un accord de principe engagé entre toutes les parties.

Le mercredi 10 Février, alors que nous attendions l'accord validé de GOSS, des AGS et du Liquidateur, ainsi que notre salaire, aucun d'entre eux ne nous a remis leurs engagements écrits, quelle stupeur !!!

En effet, les AGS et le liquidateur n'ayant pas de garanties financières suffisantes de GOSS vis à vis d'eux, ils ont décidé de confirmer aux salariés de GOSS que le salaire de Janvier ne sera pas versé et qu'ils ne peuvent s'engager sur l'accord Global.

Les représentants du personnel et les salariés GOSS estiment que les AGS et le liquidateur doivent maintenant respecter leur mission première, qui est de garantir leurs droits sociaux. En effet, nous avons tous joué le jeu et rempli les conditions de l'accord sur le volet social.

Les représentants du personnel CFDT et CFE-CGC ont donc décidé de lancer un ultimatum la semaine dernière aux AGS, au liquidateur de GIF Me Hazane, et à GOSS :

SANS VERSEMENT IMMEDIAT DE NOS SALAIRES,

DES ACTIONS SERONT ENGAGEES PAR TOUS LES SALARIES DE GOSS

En plus du simple respect de la négociation engagée et du respect des avancées de chacun, il en va de la santé morale, physique et financière des salariés qui en sont à leur 46ème jour d'attente sans garantie de salaire et de droits sociaux.